

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

TRENTE ET UNIÈME SESSION

Documents officiels



109e
SÉANCE PLÉNIÈRE

(Séance de clôture)

Lundi 19 septembre 1977,
à 22 h 5

NEW YORK

SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Point 100 de l'ordre du jour :	
Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies : rapport du Comité des contributions (<i>fin</i>)	1735
Point 66 de l'ordre du jour :	
Développement et coopération économique internationale : application des décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa septième session extraordinaire (<i>fin</i>) :	
a) Rapport du Comité spécial de la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies;	
b) Rapports du Secrétaire général	
Rapport de la Deuxième Commission (troisième partie)	1735
Déclaration du Président	1740
Point 2 de l'ordre du jour :	
Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation	1741
Clôture de la session	1741

Président : M. Hamilton Shirley AMERASINGHE
(Sri Lanka).

POINT 100 DE L'ORDRE DU JOUR

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies : rapport du Comité des contributions (*fin*)

1. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Avant d'examiner le point de l'ordre du jour dont nous sommes saisis à cette reprise de la session, à savoir le point 66, je tiens à attirer l'attention des membres de l'Assemblée générale sur les documents A/31/481/Add.1 et 2, qui contiennent des lettres que m'a adressées le Secrétaire général et informant l'Assemblée que l'Empire centrafricain et le Congo ont fait des versements suffisants pour ramener le montant des arriérés de leurs contributions en deçà de celui qui est stipulé à l'Article 19 de la Charte.

POINT 66 DE L'ORDRE DU JOUR

Développement et coopération économique internationale : application des décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa septième session extraordinaire (*fin*) :

- a) **Rapport du Comité spécial de la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies;**
- b) **Rapports du Secrétaire général**

RAPPORT DE LA DEUXIEME COMMISSION
(TROISIEME PARTIE) [A/31/335/ADD.2]

2. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : J'invite le Rapporteur de la Deuxième Commission, M. Gerhard

Pfanzelter, de l'Autriche, à nous présenter le rapport de la Deuxième Commission.

3. **M. PFANZELTER** (Autriche) [Rapporteur de la Deuxième Commission] (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur et le dernier devoir, en tant que rapporteur de la Deuxième Commission à la trente et unième session de l'Assemblée générale, de vous présenter le rapport de cette commission sur le point 66 de l'ordre du jour [A/31/335/Add.2].

4. La Commission, lors de consultations officieuses principalement, a examiné un projet de résolution [A/C.2/31/L.95] présenté le 14 septembre par le Pakistan, au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui constituent le Groupe des Soixante-Dix-Sept. Ce projet de résolution se trouve maintenant au paragraphe 3 du rapport. Aucun accord n'a pu être réalisé sur ce projet de résolution.

5. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Puis-je conclure que l'Assemblée générale souhaite prendre note de la troisième partie du rapport de la Deuxième Commission ? S'il n'y a pas d'objection, il en sera ainsi décidé.

Il en est ainsi décidé (décision 31/430).

6. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui souhaitent faire connaître leurs positions au sujet du rapport de la Deuxième Commission.

7. Le premier orateur inscrit est le représentant de la Bulgarie, qui va parler au nom des Etats de l'Europe orientale.

8. **M. YANKOV** (Bulgarie) [*interprétation du russe*] : Au sujet du rapport de la Deuxième Commission sur ses travaux lors de la reprise de la trente et unième session de l'Assemblée générale, figurant dans le document A/31/335/Add.2, j'ai l'honneur, au nom des délégations de la République socialiste soviétique de Biélorussie, de la République populaire hongroise, de la République démocratique allemande, de la République populaire mongole, de la République populaire de Pologne, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, de la République socialiste soviétique d'Ukraine, de la République socialiste tchécoslovaque et de la République populaire de Bulgarie, de faire la déclaration suivante.

9. Premièrement, la restructuration des relations économiques internationales sur une base démocratique et le besoin d'éliminer de ces relations toute discrimination, tout diktat et toute inégalité constituent les exigences les plus importantes de notre époque. Grâce au relâchement des

tensions internationales qui a pu être réalisé ces dernières années, et qui est devenu l'un des facteurs qui influent le plus sur le développement des relations économiques internationales, de nouvelles possibilités se sont ouvertes pour transformer le système dépassé de la division internationale capitaliste du travail imposée dès l'époque du colonialisme. Ces nouvelles possibilités se sont reflétées dans la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international [résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI)] et dans la Charte des droits et devoirs économiques des Etats [résolution 3281 (XXIX)], adoptés par l'Organisation des Nations Unies.

10. Dans ces documents, on a énoncé des principes qui reflètent des conditions extrêmement importantes pour restructurer avec succès les relations économiques internationales sur une base démocratique et équitable. Ce n'est que dans des conditions de détente, de maintien de la paix, de renforcement de la sécurité internationale et de progrès dans le domaine du désarmement que l'on peut avec succès développer la coopération économique internationale, dans l'intérêt de tous les Etats. Les problèmes du développement et du désarmement sont étroitement liés entre eux et des mesures efficaces dans le domaine du désarmement faciliteraient la démocratisation des relations économiques internationales et libéreraient des ressources considérables pour le développement économique de tous les pays.

11. Deuxièmement, l'établissement pour la première fois dans l'histoire de relations véritablement équitables et mutuellement avantageuses d'un genre nouveau, dans le cadre de la communauté socialiste, est une contribution décisive dans la restructuration des relations internationales dans leur ensemble. Les pays socialistes appuient la création d'un nouvel ordre économique international qui réponde aux exigences des pays en développement, qui demande un changement radical des bases de leurs relations actuelles avec les pays capitalistes développés. Cela signifie avant tout que les progrès réalisés dans l'élimination du colonialisme doivent s'étendre au domaine économique et qu'il faut mettre fin à l'oppression des monopoles impérialistes multinationaux et à l'exploitation des ressources naturelles et humaines des pays en développement par les pays capitalistes développés.

12. Troisièmement, les pays socialistes fondent leurs relations économiques avec les pays en développement sur le respect le plus strict de l'égalité de droits, des avantages mutuels et de la non-ingérence dans les affaires intérieures. Nous avons toujours accordé et nous continueront d'accorder une assistance très large aux pays en développement d'une manière conforme au système socialiste et aux intérêts des pays en développement eux-mêmes. Il s'agit en l'occurrence d'une assistance réelle, et non pas d'activités économiques qui, dans les pays en développement, visent, en fait, à promouvoir les investissements privés étrangers, à maintenir le retard économique et à renforcer la poursuite de l'exploitation des ressources naturelles et humaines dans ces pays.

13. Quatrièmement, l'on ne saurait accepter les tentatives de déformer la réalité et d'impliquer sans aucune justification la communauté socialiste dans le stratagème qui consiste à diviser le monde en riches et en pauvres, plaçant

par là même les Etats socialistes dans la même catégorie que les puissances impérialistes pour ce qui est de la responsabilité historique du retard économique des pays en développement, des séquelles de l'oppression coloniale et de l'exploitation néo-colonialiste qui se poursuit dans ces pays. Il ne peut y avoir — et il ne pourra jamais y avoir — de justification d'imputer aux pays socialistes la responsabilité ni des séquelles du colonialisme ni de l'influence néfaste qu'a sur les pays en développement l'inégalité qui se poursuit dans les relations économiques, ni du lourd fardeau que constitue la crise de l'économie capitaliste.

14. Cinquièmement, pour ce qui est du projet de résolution contenu dans le rapport susmentionné de la Deuxième Commission, notre position à son sujet découle des considérations de principe ci-dessus.

15. La Conférence de Paris sur la coopération économique internationale s'est déroulée en dehors du cadre de l'ONU et avait un caractère limité. Nous sommes convaincus que les conclusions et les évaluations contenues dans le projet de résolution ne constituent pas un pas en avant par rapport à des documents aussi importants que ceux qui ont été adoptés ces dernières années à l'Organisation des Nations Unies, tels que la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international et la Charte des droits et devoirs économiques des Etats. En fait, le projet de résolution passe sous silence l'obstacle principal sur la voie d'une restructuration radicale des relations économiques internationales sur une base démocratique, qui est la position des milieux monopolistes des Etats capitalistes. L'on ne peut espérer les faire abandonner cette position par des négociations en groupes restreints, même si le mécanisme de ces négociations revêtait un semblant d'égalité. Nos pays ne se sont jamais fait d'illusions quant à la possibilité de réaliser, dans le cadre de négociations en groupes restreints, des progrès substantiels sur les questions fondamentales des relations économiques internationales.

16. Comme on le sait, les pays socialistes n'ont pas participé aux travaux de la Conférence de Paris et ne se considèrent absolument pas liés par ses décisions.

17. Sixièmement, les délégations des pays socialistes ont réagi favorablement à la demande du Groupe des Soixante-Dix-Sept d'adopter sans vote le projet de résolution figurant dans le rapport de la Deuxième Commission. A de nombreux égards, nous partageons les préoccupations des pays en développement et nous appuyons leurs justes revendications adressées aux pays capitalistes développés. Cependant, cela ne signifie pas que nous partageons toutes les opinions exprimées dans le projet de résolution. Nous appuyons la façon dont ont été exposés les problèmes de la coopération économique dans la mesure où elle correspond en général à la manière dont les pays socialistes abordent ces problèmes et qui a été exposée à plusieurs reprises dans le cadre de l'ONU.

18. Septièmement, les pays socialistes s'efforcent de façon constante d'aider à la restructuration des relations économiques internationales, sur une base démocratique, et à l'élimination de la discrimination, du diktat et de l'inégalité. Comme on le sait, nos pays ont avancé des propositions concrètes à ce sujet, notamment au sein de l'Organisation.

Les pays socialistes entendent ne pas s'écarter de cette position de principe constructive.

19. M. KANAZAWA (Japon) [*interprétation de l'anglais*] : La reprise de la trente et unième session de l'Assemblée générale va être close sans que nous ayons adopté de résolution sur la Conférence sur la coopération économique internationale. Il est des plus regrettable que, après cinq jours de négociations sérieuses et intensives, nous n'ayons pu nous mettre d'accord sur une résolution. On ne peut nier que nous évaluons différemment les résultats de la Conférence sur la coopération économique internationale et sur les mesures à prendre à l'avenir. Nous avons suffisamment de temps pour réfléchir à ce problème à la prochaine session ordinaire, et j'espère que nous pourrons le résoudre à la satisfaction de tous, dans le cadre de la trente-deuxième session.

20. Le dialogue Nord-Sud n'est pas une tâche facile pour quiconque, car les problèmes qu'il doit examiner sont complexes et sujets à des changements constants. Dans le passé, nous avons connu, et nous connaissons dans l'avenir, la satisfaction ainsi que la déception dans le dialogue. Nous sommes tous d'accord pour reconnaître, cependant, qu'il a produit des résultats qui contribueront à l'essor des pays en développement et de l'économie mondiale. La Conférence sur la coopération économique internationale représente une étape de plus dans ce dialogue continu et, en tant que tel, je pense qu'elle a été un apport positif à la coopération économique internationale.

21. Aujourd'hui, nous ne pouvons nous mettre d'accord, mais nous savons tous que cela ne signifie pas que nos efforts communs resteront sans résultat à l'avenir. Je tiens à reconformer que mon gouvernement continuera d'être un partenaire actif dans les efforts communs entrepris par la communauté mondiale pour promouvoir le développement des pays en développement et de l'économie mondiale dans son ensemble.

22. M. YOUNG (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : C'est avec un certain soulagement que nous voyons la trente et unième session de l'Assemblée générale se terminer enfin, moins de 24 heures avant le début de la trente-deuxième session.

23. Ma délégation ne s'attendait pas à une période facile pendant ces journées. Nous savions que les points de vue étaient divergents, tant sur la signification de la Conférence de Paris que sur l'organisation de nos efforts communs à l'avenir, surtout dans le cadre du système des Nations Unies. Nous nous attendions que les négociations soient longues et difficiles. Nous avons été très heureux de constater qu'il y a eu des progrès importants qui ont permis de rapprocher nos points de vue. Nous avons beaucoup appris en essayant de résoudre ces problèmes. Mais nous n'avons pas réussi. Peut-être est-ce simplement parce qu'il n'y a pas eu assez de temps pour résoudre les problèmes importants et rapprocher les divergences d'opinions au sujet du projet de résolution. Si tel est le cas, ma délégation voudrait une fois de plus s'engager à utiliser pleinement le temps dont disposera la prochaine session de l'Assemblée. Nous souhaitons vivement examiner les moyens devant permettre de consacrer suffisamment de temps au problème si important du progrès vers un nouvel ordre économique international.

24. Honnêtement, toutefois, je ne puis conclure ces brèves observations sans exprimer également un sentiment d'inquiétude. Je crains que ce qui semblait être le clair message de communication et de conciliation qui s'est dégagé des observations de tous les participants lors des premiers jours de cette reprise de la trente et unième session de l'Assemblée ne soit quelque peu terni par notre incapacité à parvenir à un consensus. Je suis préoccupé par tout ce qui reste à faire au sein de cet organe et dans mon propre pays.

25. Il n'est guère besoin de faire observer que les remarques que M. MacEachen a faites à l'égard de l'opinion publique dans son pays s'appliquent également aux Etats-Unis. Nous sommes en train de rebâtir l'appui de notre peuple à l'Organisation des Nations Unies et aux efforts concertés en vue de créer un système économique international plus équitable. Nous ne voulons pas que les critiques de ces efforts ralentissent leurs progrès. Mon gouvernement est résolu à prouver que ces critiques ne sont pas fondées et que le système des Nations Unies peut être au centre d'un dialogue économique international fructueux.

26. La clef du succès pour ce dialogue est d'une double nature : la volonté politique et le réalisme. Ce dernier doit être fondé sur une compréhension mutuelle. Je voudrais que chaque délégation, ici, réfléchisse aux possibilités qui se présenteront à la trente-deuxième session, alors que nous tournons discrètement la page sur la trente et unième.

27. M. BARTON (Canada) [*interprétation de l'anglais*] : Je n'ai pas l'intention de parler de la Conférence sur la coopération économique internationale, car je pense que M. MacEachen a exposé, mardi après-midi [*108^e séance*], le point de vue de mon gouvernement sur la situation beaucoup mieux que je ne pourrais le faire moi-même. Mais je tiens à rappeler qu'il a dit que les résultats de cette conférence représentaient un mélange de succès et d'échec, de progrès et de déception, pour tous les participants. Toutefois, ce qui est le plus important, c'est qu'il y a eu accord, que la Conférence a permis de mieux comprendre la situation économique internationale, et que le dialogue entre pays développés et pays en développement, dont faisait partie cette conférence, se poursuivra activement ici, à l'Organisation des Nations Unies, et ailleurs. Et ce qui nous intéresse plus particulièrement à l'heure actuelle, c'est que ce dialogue constructif dont a parlé M. MacEachen se poursuive activement ici, à l'ONU, et ailleurs. La délégation canadienne fera tous les efforts possibles dans ce sens lorsque nous reprendrons nos travaux demain, dans le cadre de la trente-deuxième session de l'Assemblée générale.

28. M. SUNDBERG (Suède) [*interprétation de l'anglais*] : La délégation suédoise déplore que, malgré tous les efforts déployés de part et d'autre, il n'ait pas été possible de parvenir à une évaluation concertée des résultats de la Conférence de Paris. De l'avis de ma délégation, la Conférence de Paris ne peut pas être jugée ni comme étant un échec total ni comme une réussite totale. Certes, très peu de progrès ont été enregistrés en ce qui concerne un certain nombre de questions importantes, mais nous estimons que la Conférence est parvenue à certains résultats positifs. Je mentionnerai l'acceptation d'un fonds commun, le programme spécial d'action et l'accord général visant à accroître de manière substantielle le volume de l'aide officielle au développement.

29. La Conférence de Paris a été une négociation entre un nombre limité de pays. Il est important que le travail soit accompli maintenant par toute la communauté internationale, c'est-à-dire dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies. A cette fin, de nouvelles modalités doivent être mises au point par la trente-deuxième session de l'Assemblée générale. Maintenant, la communauté internationale doit intensifier ses efforts pour assurer des résultats positifs en ce qui concerne les questions liées à l'instauration du nouvel ordre économique international et promouvoir des solutions aux problèmes non encore résolus en matière de coopération économique internationale et de développement économique et social des pays en développement.

30. M. GREET (Australie) [*interprétation de l'anglais*] : La délégation australienne est déçue qu'après tous les efforts que nous avons faits il n'ait pas été possible d'aboutir à un accord sur l'évaluation des résultats de la Conférence sur la coopération économique internationale.

31. Nous nous étions rendu compte dès le départ que la tâche que nous nous étions fixée pour cette reprise de session était difficile : nous recherchions l'accord de consensus que les ministres à Paris n'avaient pu trouver. Ayant participé à la Conférence, nous ne savons que trop qu'il n'a pas été possible d'arriver à un accord sur toutes les questions importantes qui se posaient à nous à Paris. Néanmoins, la Conférence a enregistré des résultats positifs dans un certain nombre de domaines intéressant tous les pays et, à notre avis, a contribué de façon importante à une meilleure compréhension entre les pays sur les problèmes Nord-Sud.

32. Par conséquent, nous ne considérons pas la Conférence de Paris comme un échec, ni d'ailleurs comme quelque chose de définitif. Nous voulons au contraire y voir un moment — un moment très important, certes — du dialogue avec les pays en développement. C'est dans cet esprit que nous avons espéré qu'il serait possible d'arriver à une évaluation équilibrée de la Conférence, à identifier les domaines où des progrès ont été accomplis et à réitérer la volonté de la communauté internationale de poursuivre ses efforts en vue de trouver une solution aux problèmes urgents qui se posent aux pays en développement.

33. M. BREITENSTEIN (Finlande) [*interprétation de l'anglais*] : Cette session a été reconvoquée afin d'examiner les résultats de la Conférence sur la coopération économique internationale. Au grand regret de ma délégation, il n'a pas été possible de parvenir à une évaluation commune de la Conférence, pas plus qu'il n'a été possible de se mettre d'accord sur la façon dont le système des Nations Unies pourrait au mieux donner suite aux travaux de Paris. Représentant un pays qui n'a pas participé à la Conférence sur la coopération économique internationale, je voudrais exprimer pour le compte rendu la position de ma délégation dans les termes suivants.

34. Premièrement, la Finlande apprécie les efforts faits par tous les participants à la Conférence en vue d'instaurer des relations plus équitables entre pays développés et pays en développement.

35. Deuxièmement, nous reconnaissons que la Conférence est parvenue à un accord sur certaines questions et mesures

par elle examinées. A notre avis, la Conférence a permis, dans une grande mesure, de comprendre les problèmes de la coopération économique internationale et la nécessité d'ajustements structurels au présent système.

36. Troisièmement, nous regrettons que la Conférence n'ait pu parvenir à un accord sur toute une série de questions importantes, particulièrement pour les pays en développement, et qu'elle n'ait pas réalisé la percée que nous espérions au moment de sa convocation. Nous reconnaissons aussi que la Conférence a été une déception en regard des problèmes et des espoirs des pays en développement.

37. Quatrièmement, nous sommes toujours prêts à rechercher activement l'instauration du nouvel ordre économique international dans le cadre d'une entreprise commune de la part de tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies.

38. Enfin, cinquièmement, conformément aux vues exprimées par les ministres des affaires étrangères des pays nordiques à leur récente réunion d'Helsinki, nous demandons instamment que de nouveaux efforts soient faits, dans le cadre du système des Nations Unies, pour atteindre ces objectifs.

M. DE PINIÉS (Espagne) [*interprétation de l'espagnol*] : L'Espagne aurait souhaité un consensus sur la base du projet de résolution présenté par le Groupe des Soixante-Dix-Sept. Avec les autres délégations, nous avons travaillé très activement à cette fin pendant cette reprise de session. C'est pourquoi nous regrettons qu'il n'ait pas été possible d'aboutir à l'accord que nous croyions encore possible jusqu'au dernier moment. Mais le fait qu'il n'y ait pas eu d'accord sur l'évaluation d'une conférence à laquelle une grande partie des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies n'ont pas participé ne doit pas nous surprendre. En dernière analyse, ce sont les événements qui, à mesure que nous progresserons vers la restructuration du système économique international, rendront un jugement sur ce qui a été fait à Paris et sur la valeur des accords ou du degré d'accord obtenus.

40. Je n'insisterai pas sur l'ampleur et les difficultés de la tâche. Tous les orateurs qui m'ont précédé ont développé ce thème, mais je voudrais souligner que, selon nous, ce dialogue, qui doit se poursuivre, qu'il faut poursuivre, occupera une place toujours plus importante dans nos travaux de l'Organisation des Nations Unies.

41. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Belgique, qui va parler au nom de la Communauté économique européenne.

42. M. ERNEMANN (Belgique) : Parlant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, je tiens à marquer l'intérêt que nous avons porté aux discussions approfondies que nous a permises cette reprise de la trente et unième session de l'Assemblée générale. Nous attachons de l'importance aux travaux de la Conférence de Paris et aux résultats qu'elle a atteints. Aussi, avons-nous travaillé avec l'espoir que l'Assemblée générale puisse exprimer à leur sujet des appréciations reflétant le point de vue de tous. C'est dans cet esprit que les membres de la Com-

munauté s'étaient exprimés lors de l'intervention dans la discussion générale [voir 7^e séance]. La Communauté et ses Etats membres réitèrent à cette occasion leur volonté de mettre en application les engagements substantiels qui ont été agréés à cette conférence. Ils tiennent également à affirmer leur volonté de participer activement aux travaux de la trente-deuxième session visant à promouvoir le développement de la coopération économique internationale dans la poursuite des efforts communs vers un nouvel ordre économique international.

43. Qu'il me soit permis d'exprimer notre gratitude envers le Président de la Deuxième Commission, M. Valdés, ainsi qu'envers le Vice-Président, M. Goritza, qui a présidé avec une patience inlassable aux travaux du groupe de contact.

44. Bien que cela ait été déjà fait fin décembre, je ne voudrais pas terminer cette intervention, Monsieur le Président, sans vous exprimer l'appréciation de la Communauté et de ses Etats membres pour la compétence, la courtoisie et la fermeté avec lesquelles vous avez toujours conduit nos débats.

45. Enfin, par cette même occasion, je voudrais dire aussi combien nous sommes reconnaissants aux membres du Secrétariat ainsi qu'aux interprètes pour l'aide précieuse qu'ils nous ont apportée.

46. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*): Je donne la parole au représentant du Pakistan qui parlera au nom du Groupe des Soixante-Dix-Sept.

47. **M. AKHUND** (Pakistan) [*interprétation de l'anglais*]: Lorsque j'ai pris la parole ici, au nom du Groupe des Soixante-Dix-Sept, au début de cette semaine [108^e séance], j'ai dit que les pays en développement souhaitent se joindre à d'autres groupes pour évaluer avec eux les résultats de la Conférence sur la coopération économique internationale et jeter ainsi les bases d'une action concertée à la trente-deuxième session de l'Assemblée générale. Pendant la semaine qui vient de s'écouler, nous le savons tous, les membres des différents groupes ont poursuivi à cette fin des efforts intensifs de consultations et de discussions. Nous déplorons réellement que ces efforts n'aient pas abouti au consensus souhaité.

48. Un projet de résolution présenté à la Deuxième Commission au nom du Groupe des Soixante-Dix-Sept par ma délégation, et qui figure en annexe au rapport de la Deuxième Commission, fait état des opinions exprimées par les pays en développement à la Conférence de Paris ainsi que — et cela est encore plus important pour nous — de l'action à entreprendre à l'avenir. Lors des négociations et des consultations qui se sont déroulées entre plusieurs groupes ces jours derniers, un certain nombre de suggestions et d'amendements ont été proposés par d'autres groupes pour ce qui est de ce projet. Le Groupe des Soixante-Dix-Sept était prêt à accepter un grand nombre de ces suggestions et de ces amendements. Il ne souhaitait pas voir les divergences d'opinions sur l'évaluation du travail fait à Paris empoisonner l'atmosphère ou s'opposer au dialogue entre les pays développés et les pays en développement, dialogue dont, pour reprendre les paroles mêmes du rapport de la Conférence, cette conférence "n'était qu'une phase" [voir A/31/478, annexe, par. 10]. Nous regrettons que l'on n'ait pas pu aboutir à un consensus. Nous le regrettons

d'autant plus que si, lors des discussions, il est apparu des divergences d'opinions entre les pays développés et les pays en développement sur la signification, respectivement, des accords conclus à Paris et des questions qui restent en suspens, il existait dans l'ensemble une détermination de poursuivre le dialogue et de le poursuivre de telle manière qu'il aboutisse à des accords concrets. Tous les groupes ont été d'accord pour dire que le système des Nations Unies doit constituer le cadre du dialogue entre les pays développés et les pays en développement et qu'une session extraordinaire de l'Assemblée générale pourrait être convoquée au niveau ministériel au début de 1980 afin d'examiner le progrès accompli vers l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

49. Il n'est peut-être pas surprenant de voir que l'Assemblée générale n'a pas pu arriver à une position commune sur l'évaluation de la Conférence de Paris, puisque, comme il découle du rapport de la Conférence, les participants eux-mêmes, alors qu'ils s'accordaient à dire que la Conférence avait été utile, n'étaient pas du même avis quant à l'importance et à la nature du progrès réalisé pendant les 18 mois de négociations à Paris. Dans ma déclaration, ici, l'autre jour, j'ai essayé de faire part de la déception ressentie par les pays en développement dans leur ensemble devant ces résultats et de leur accord avec l'opinion du groupe des 19 selon laquelle les conclusions de la Conférence ont été en deçà des objectifs envisagés.

50. Les pays en développement espèrent que l'incapacité dans laquelle a été l'Assemblée, à la reprise de cette session, d'aboutir à un accord sur l'évaluation de la Conférence n'empêchera pas le progrès en matière de coopération économique internationale et de création d'un nouvel ordre économique. Des efforts nouveaux et résolus devront être déployés par la communauté internationale, notamment par les pays développés, afin d'aboutir dans l'intérêt de tous à des résultats positifs et concrets, dans une période de temps déterminée. La trente-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui s'ouvre demain, sera l'occasion pour les pays développés comme pour les pays en développement d'arriver à un nouveau consensus sur la coopération économique internationale et de faire de nouveaux progrès dans l'instauration du nouvel ordre économique international. Cette session ordinaire qui va s'ouvrir pourrait apporter une contribution remarquable à ces objectifs par un accord sur les directives qui devraient régir les négociations techniques dans les diverses instances du système des Nations Unies.

51. Comme je l'ai dit déjà, nous attachons une grande importance à l'engagement des participants à la Conférence, et, à cet égard, nous nous adressons tout particulièrement aux pays développés pour qu'ils honorent leurs engagements de façon rapide et efficace pour ce qui est des questions qui ont fait l'objet d'un accord à la Conférence: je pense par exemple à la création d'un fonds commun viable, au développement des infrastructures, notamment en Afrique, et au programme spécial d'action. Nous demandons instamment aux pays en développement de réexaminer leur position sur les questions qui demeurent en suspens.

52. Le Groupe des Soixante-Dix-Sept espère également que des négociations efficaces seront entreprises par les

pays développés dans les divers organes intéressés du système des Nations Unies, et que ces négociations se termineront dans un délai déterminé et aboutiront à des résultats positifs sur toutes les questions relatives au nouvel ordre économique international. Les pays en développement, pour leur part, sont prêts à engager ces négociations de bonne foi et dans un esprit constructif.

53. Nous estimons que, concurremment à ces négociations, l'Assemblée générale doit continuer à jouer son rôle d'organe principal de maintien de la paix dans la communauté internationale. L'Assemblée doit examiner les résultats des négociations dans les diverses instances et résoudre toutes les difficultés qui pourraient y surgir.

54. Enfin, les pays en développement estiment nécessaire qu'une session extraordinaire de l'Assemblée générale soit convoquée au plus tard en 1980 pour examiner le progrès réalisé au cours des négociations dans les diverses instances et décider de l'action future à entreprendre, y compris la forme et le fond de la stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement.

55. Je saisis cette occasion, Monsieur le Président, pour vous rendre hommage, en ce dernier jour de la trente et unième session de l'Assemblée générale, pour la façon dont vous avez su conduire nos travaux cette année. Je voudrais également dire la gratitude du groupe que je représente pour la façon extrêmement dévouée dont les membres du Secrétariat, notamment les interprètes et tout le personnel de la Conférence, nous ont fourni leurs services, à toute heure du jour et de la nuit, afin de nous aider à réussir dans nos travaux.

56. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : La liste des orateurs est épuisée. Avant de terminer notre examen du point 66 de l'ordre du jour, je voudrais appeler l'attention de l'Assemblée générale sur une question ayant trait au Conseil des gouverneurs du Fonds spécial des Nations Unies pour les pays en développement sans littoral.

57. Par sa résolution 31/177 du 21 décembre 1976, l'Assemblée générale a décidé ce qui suit :

“Les politiques et méthodes du Fonds sont formulées par le Conseil des gouverneurs, composé de représentants de 36 Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ou membres d'institutions spécialisées ou de l'Agence internationale de l'énergie atomique, élus par l'Assemblée générale compte tenu notamment de la nécessité d'une représentation équilibrée des pays en développement sans littoral bénéficiaires et des pays de transit voisins, d'une part, et des pays donateurs potentiels, développés et en développement, d'autre part.”

58. Par sa décision 31/429 B du 22 décembre 1976, l'Assemblée a décidé qu'elle procéderait à l'élection des membres du Conseil des gouverneurs lors de la reprise de sa trente et unième session, dans le cadre de l'examen du point 66 de l'ordre du jour. Puisqu'il n'a pas été possible d'arriver à un accord sur la répartition géographique dans la composition du Conseil, je propose que l'Assemblée décide de renvoyer à sa trente-deuxième session l'élection des membres du Conseil des gouverneurs du Fonds spécial des

Nations Unies pour les pays en développement sans littoral. Si je n'entends pas d'objection, je considérerai qu'il en est ainsi décidé.

Il en est ainsi décidé (décision 31/431).

59. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Nous en avons terminé avec l'examen du point 66 de l'ordre du jour.

Déclaration du Président

60. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : La trente et unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies touche à sa fin. Les négociations de la reprise de session ont été longues, mais, Dieu merci, les déclarations de ce soir ont été courtes. J'espère que c'est de bon augure pour la trente-deuxième session.

61. Nous avons repris la session pour examiner le point 66 de l'ordre du jour après avoir reçu le rapport de la dernière réunion ministérielle de la Conférence de Paris sur la coopération économique internationale. Le temps dont disposait la Deuxième Commission ne lui a pas permis d'évaluer à fond les résultats de la Conférence de Paris. Le représentant de l'Espagne a fait allusion au jugement de Paris. Je souhaite sincèrement que ce jugement n'aura pas les conséquences désastreuses de celui de ce renommé héros de la mythologie classique.

62. Les négociations patientes nécessaires pour arriver à des résultats satisfaisants lorsqu'il s'agit d'un problème aussi complexe et aussi vaste auraient exigé plus de temps. On ne peut pas négocier avec le temps ou contre le temps. Que l'Assemblée ne se décourage pas, cependant, puisque, dans quelques semaines, à la trente-deuxième session qui s'ouvre demain, la même question sera examinée au titre du point 67 de l'ordre du jour provisoire. La période qui va s'écouler d'ici là nous donnera le temps de réfléchir et permettra de nouvelles consultations entre les divers groupes pour aboutir à une plus large mesure d'accord qu'il n'a été possible d'atteindre jusqu'à présent.

63. C'est grâce à une initiative louable et imaginative du président Boumediène, de l'Algérie, que la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale a été convoquée pour examiner un point intitulé “Etude des problèmes des matières premières et du développement”. Au cours de cette session extraordinaire, l'Assemblée générale a adopté la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

64. C'est sur l'initiative d'un autre chef d'Etat, le président de la République française, Giscard d'Estaing, que la Conférence sur la coopération économique internationale a été organisée et réunie à Paris. A l'origine, elle avait pour but d'examiner le problème de l'énergie, mais son ordre du jour a été élargi pour inclure un sujet qui préoccupe beaucoup plus les pays en développement du tiers monde que celui de l'énergie : la coopération économique internationale. Ce ne sont pas des sujets séparés, mais étroitement liés entre eux, et liés également au nouvel ordre économique international. Le Président de la France mérite toute notre gratitude pour avoir permis que cette question soit discutée par un nombre limité de nations représentant presque tous les intérêts. Un problème d'une telle ampleur

et d'une importance aussi vitale pour tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies doit pourtant, en définitive, être étudié par l'Organisation elle-même. Les conférences et les groupes restreints sont comme des affluents qui se jettent dans le grand fleuve des activités et des négociations de l'Organisation des Nations Unies. La France a tout lieu de se féliciter des efforts qu'elle a faits. Si les résultats de la Conférence de Paris n'ont pas répondu aux espérances de la grande majorité des participants, cela ne diminue en rien la valeur de l'initiative française — ou de la "French connexion", sans la connotation donnée à cette expression par l'industrie cinématographique —, ni celle de l'hospitalité française.

65. Chacun de nous doit comprendre qu'il faut que les attitudes changent si nous voulons un ordre nouveau. Pour paradoxal que cela puisse sembler, s'il y a quelque chose de constant dans la vie, c'est le changement. Cela est vrai dans la sphère économique internationale plus que dans tout autre domaine des relations humaines. Lorsque vous étudierez de nouveau cette question, je vous demande instamment de vous en souvenir. Je ne vous demande pas d'être conservateurs ou radicaux. Je vous demande, représentants des pays développés et en développement, d'être justes et équitables les uns envers les autres, dans votre propre intérêt.

66. Au cours de la 107^e séance plénière de la trente et unième session, le 22 décembre 1976, les formalités d'usage ont été remplies à l'Assemblée, et par conséquent il n'est pas nécessaire aujourd'hui de faire des discours de clôture. Ce fut pour moi un grand honneur et un grand privilège de présider la trente et unième session et d'avoir pu travailler avec vous et vous servir. C'est une expérience extrêmement enrichissante et vraiment inoubliable, dont je garderai toujours le souvenir.

67. Je remercie chaleureusement tous les représentants de l'aide et de la coopération qu'ils m'ont généreusement accordées pendant ma présidence. C'est ma confiance en votre bonne volonté qui m'a soutenu tout au long de la session.

68. J'ai déjà remercié le Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires de l'Assemblée générale, M. William Buffum, et tous les membres du Secrétariat qui ont travaillé avec diligence et dévouement dans l'accomplissement de leur tâche. Je profite de cette occasion qui m'est donnée pour leur dire une fois de plus, en votre nom et en mon nom personnel, toute notre reconnaissance.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation

69. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : J'invite les représentants à se lever et à observer une minute de silence.

Les représentants, debout, observent le silence.

Clôture de la session

70. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je déclare close la trente et unième session de l'Assemblée générale.

La séance est levée à 23 heures.